

<https://47.snuipp.fr/Les-poles-d-accueil>



Les pôles d'accueil

- À suivre - COVID 19 -

Date de mise en ligne : samedi 28 mars 2020

Dernière mise à jour : 28 mars 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'organisation des pôles d'accueil pour les enfants des personnels soignants, qui repose sur le volontariat, montre que les enseignants prennent une part importante dans la solidarité qui existe actuellement.

C'est aussi la preuve que dans un contexte de crise telle que nous la vivons, ce sont les services publics et ses agents qui permettent de faire face dans l'intérêt collectif. C'est le cas en premier lieu bien sûr des hôpitaux et de leurs personnels.

Rapidement, dès le lundi 16 mars, les enseignants ont su prendre leur responsabilité, communiquer et s'organiser entre eux pour assurer au plus vite cet accueil.

Cette auto-organisation a permis de pouvoir répondre au plus vite aux besoins, et de faciliter la tâche aux équipes de circonscriptions, chargées de relayer et de donner un cadre à cette organisation.

On notera d'ailleurs des erreurs d'interprétation de la situation par certains cadres hiérarchiques locaux qui, par manque de discernement et excès de zèle, ont pu, par exemple, pratiquer au « contrôle » des volontaires dans les lieux d'accueil (au mépris des conditions de prudence sanitaire demandés à tous) ou exiger que les volontaires restent présents dans les écoles même dans des locaux vides !!

Pourtant, les conditions dans lesquelles les volontaires assurent l'accueil dans les écoles sont pour le moins disparates. En particulier, la mise à disposition de matériel de protection, pour eux comme pour les enfants dont ils ont la charge.

La présence de masques et de gants est très inégale, en fonction de ce que les municipalités peuvent (ou ne peuvent pas) fournir. Conséquences, du manque d'anticipation, en amont, de la part de l'Education Nationale, aussi bien au niveau ministériel que départemental. Et plus largement des services de l'État...

Le SNUipp-FSU47 a appelé presque tous les pôles d'accueil pour connaître les conditions matérielles et psychologiques. En lien avec les collègues nous sommes intervenus pour faire rectifier des ordres donnés par des IEN qui contrevenaient aux règles de sécurité.

Depuis la mise en place des pôles d'accueil, aucune précision émanant des responsables départementaux de la DSDEN n'a permis de montrer que les demandes de fourniture de matériel avaient été faites pour préserver la santé des personnels et des enfants.

Le SNUipp-FSU 47 s'est adressé à l'IA dès le 14 mars, à plusieurs reprises, pour souligner un certain nombre d'interrogations et de dysfonctionnements, sans que nous n'ayons eu de réponse.

Nous réaffirmons que l'implication des enseignants dans la solidarité sociale et sanitaire actuelle nécessite une réelle protection, pour eux-mêmes, pour leurs proches, pour les enfants dont ils ont la garde, pour leurs parents personnels soignants, afin de limiter les effets de contagion, et ne pas les accentuer.

Le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des personnels volontaires à remplir systématiquement des fiches de santé et sécurité au travail pour tout manque de matériel ou manquement aux règles de désinfection des locaux et du matériel.

Ce sera le seul moyen de prouver les manquements au devoir de protection de notre employeur, notamment en cas de contamination de collègues ou d'enfants, voire de suites plus graves.